

Encadrement Technique Recyclage à 3 ans

Amiante Sous-Section 3

Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009

Objectifs

À l'issue de cette action de formation, le participant aura pris conscience de l'importance des risques liés à l'amiante et il sera capable :

- De procéder à l'analyse du risque d'un chantier sur lequel l'amiante est à traiter,
- De définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli du chantier et au traitement des déchets.

Personnes Concernées

L'employeur ou tout personnel d'encadrement technique titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ayant pratiqué l'activité correspondante depuis moins de 12 mois où ayant obtenu son attestation depuis moins de 6 mois pour le premier recyclage ou depuis moins de 3 ans pour les suivants

Prérequis

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de deux ans
- Maîtriser le français (lecture, écriture)
- Savoir utiliser la calculatrice et maîtriser : les 4 opérations courantes, les calculs de base (surface – volume) et l'extraction de racine carrée

Durée

2 jours (14 heures).

Validation de la Formation

À l'issue de la formation théorique et pratique, le participant passera l'examen permettant d'évaluer les connaissances et la capacité à réaliser des travaux de retrait ou d'en capsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles ou de matériaux en contenant.

Cet examen comporte :

- Évaluation théorique (20 mn sous forme de QCM).
- Évaluation pratique de 20 mn en continu à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur et portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation initiale ou la formation recyclage.

Si les tests sont concluants, délivrance d'une ATTESTATION DE COMPÉTENCE et d'un certificat FORPREV

Si les résultats sont négatifs, délivrance d'une attestation de participation

Contenu Formation

Rappel sur le Risque Amiante

Rappel des exigences de la réglementation « travail »

Rappel des exigences de la réglementation « santé »

Rappel des exigences de la réglementation « environnement »

Rappel des documents exigibles lors de toute intervention

Conduire la Démarche Prévention du Risque Amiante

Connaître la démarche de prévention des risques et mobiliser tous les acteurs

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération

Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base des résultats de l'évaluation des risques

Assurer la Traçabilité des Opérations

Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de la faire appliquer

Informé et former les salariés

Recyclage

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

Équipement de Sécurité

Tout stagiaire doit être muni obligatoirement de ses vêtements de travail, d'un casque, de gants anti-coupures type 5 et de ses chaussures de sécurité, En l'absence de ces équipements de protection individuels, le stagiaire ne sera pas admis au stage